

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE MARS 2022 – N° 92



LE MOT DU MAIRE – Didier LATHUILLE

Découvrir, soutenir, adhérer, impliquer...

« Notre village a tout pour plaire » me dit-on. Il est vrai qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas s'ennuyer à Saint-Jean-de-Sixt, que l'on soit résident permanent ou visiteur de passage, il y a de multiples possibilités qui s'offrent à nous, à vous.

Marcher ou courir sur les pistes damées, faire de la raquette sur nos nombreux parcours (Danay, bois de l'Envers, chemin des Traversiers...), faire de la luge sur nos deux pistes aménagées et sécurisées, skier sur la piste de notre fil-neige, randonner sur le chemin pastoral du Danay... voilà une liste non exhaustive des activités sportives hivernales.

Soutenir les associations en participant activement à leurs activités et à leurs manifestations, à leurs projets. L'office de tourisme travaille en permanence sur cette thématique du tourisme et activité quatre saisons. Pourquoi d'ailleurs ne pas adhérer et devenir membres de nos diverses associations ?

Pousser la porte de nos commerces, contacter nos entreprises, nos artisans, soutenir nos productions locales, ainsi c'est vivre à Saint-Jean-de-Sixt et faire vivre notre village.

VIE LOCALE

BIBLIOTHÈQUE ST JEAN BOUQUINE

Le saviez-vous ?... dans le cadre de notre partenariat avec Savoie-Biblio, chaque mois de nouveaux livres nous sont prêtés ; n'hésitez pas à venir faire un tour pour les découvrir ; vous pouvez aussi demander le prêt d'un livre en particulier qui arrivera le mois suivant ou selon sa disponibilité, ou encore faire une suggestion d'acquisition si le livre n'est pas référencé.

Nous vous proposons également un thème de saison, ainsi vous trouverez en mars de nombreux ouvrages sur le jardinage de printemps, même du côté des juniors.

Enfin, les perspectives sanitaires optimistes nous permettent de vous inviter à un "café-croissant" le dimanche 13 mars, de 10 h à 12 h, toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Nos horaires ne changent pas : le mardi de 16 h à 18 h et le vendredi de 17 h à 19 h.

DON DU SANG

Une collecte de sang est organisée à Grand-Bornand, le mercredi 09 mars, de 15 h 30 à 19 h à l'espace Grand-Bo.

CENTRE VILLAGE

Des nouveaux commerçants au centre village ouvrent leurs portes et vous proposent leurs produits et services :

- Epicerie Biomonde : depuis le 18 février,
- Pizzeria Grano e Orzo : le 26 février
- L'Étalle des bouchers : le 17 mars

VIE TOURISTIQUE

FORMATION HOME STAGING :

L'office de tourisme rappelle à ses adhérents « meublés de tourisme » qu'une formation « Home Staging » leur est offerte. Rendez-vous le jeudi 24 mars à 10 h à la salle « La Sixtine ». Atelier animé par Emmanuelle Maire, responsable classement des meublés du SIMA.

Plus d'informations et réservations : apallas@saintjeandesixt.com – 04 50 02 70 14

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

INSCRIPTIONS

Pour voter aux prochaines élections présidentielles (prévues les 10 et 24 avril prochains), vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale :

- avec le téléservice (jusqu'au 2 mars) : www.service-public.fr onglet « papier, citoyenneté »,
- ou avec le formulaire papier (jusqu'au 4 mars), à déposer en mairie, accompagné d'un justificatif de domicile et de votre carte nationale d'identité.

PROCURATIONS

Si vous êtes absent le jour des élections, vous avez la possibilité de faire établir une procuration. Une personne que vous aurez désignée effectuera cette démarche à votre place. Anticiper cette démarche, c'est s'assurer que les documents seront reçus à temps en mairie. Vous avez la possibilité de faire la démarche sur le site : [Maprocuration](#) ou de vous rendre à la gendarmerie la plus proche.

Une nouveauté : un électeur pourra donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

SÉCURITÉ

ALERTE A LA POPULATION

La commune de Saint-Jean-de-Sixt, appuyée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) s'est dotée d'un système d'automate d'appels téléphoniques destiné à alerter, dans les plus brefs délais, la totalité ou une partie de la population de la commune, en cas d'évènements majeurs sur son territoire (inondation, glissement de terrain, coupure de route...).

Cette solution permet la diffusion de messages vocaux, de SMS ou de mails. Pour en bénéficier, inscrivez-vous gratuitement à : <https://inscription.cedralis.com/saint-jean-de-sixt>

Dans le cas d'une alerte par appel vocal, vous verrez s'afficher sur votre téléphone le numéro suivant : 04 58 46 12 92. Nous vous recommandons d'enregistrer ce numéro de téléphone dans vos contacts sous le nom ALERTE MAIRIE, afin d'identifier rapidement l'objet de l'appel. Dans le cas d'une alerte mail ou SMS, le nom de la mairie sera identifié (StJean2Sixt). Seules, la mairie et la CCVT peuvent exploiter vos données personnelles conformément au règlement européen relatif à la protection des données RGPD.

DIVERS

ASSOCIATION ADIE

L'espace France Services des vallées de Thônes **accueille** une nouvelle permanence, les 1ers mercredis de chaque mois (après-midi) sur rendez-vous (au 07 56 30 06 77), **l'association ADIE**. Association fondée en 1989 qui intervient auprès de particuliers porteurs d'un projet de création de leur activité professionnelle ou souhaitant développer leur activité ou encore en recherche d'emploi.

- Elle **propose des financements** sous forme de micro-crédits
- Elle met également en œuvre différents dispositifs permettant au porteur de projet de **bénéficiaire d'aides financières** (« primes jeunes » pour la création d'entreprise par un jeune de - 30 ans).
- Elle propose des **offres d'assurances** à conditions négociées (RC professionnelle, assurance auto...),
- Enfin, elle propose des **accompagnements gratuits**, permettant à ses bénéficiaires d'élaborer leur projet et de lancer leur activité dans les meilleures conditions. Par exemple :
 - formation « je deviens entrepreneur »,
 - accompagnement « chiffrer mon projet »,
 - coaching « je construis mon projet »...

ADIE est formée principalement d'anciens chefs d'entreprises ou responsables financiers, administratifs ou commerciaux, qui mettent leur expérience et leur expertise au service des usagers.

Ses ressources de crédit sont apportées par les banques et elle bénéficie d'une contre-garantie par le Fonds de Garantie d'Insertion par l'Economie, le Fonds de Cohésion Sociale et le Fonds Européen d'Investissement ; ses accompagnements sont financés par les Collectivités Locales, l'Etat et le Fonds Social Européen.